

Éoliennes : un citoyen mis en demeure par la MRC de Nicolet-Yamaska



La MRC de Nicolet-Yamaska se penche sur la possibilité d'accueillir des éoliennes sur son territoire. (Photo d'archives)

[Marilyn Marceau](#)

Publié à 8 h 18 HNE

Un citoyen a reçu une mise en demeure de la part de la MRC de Nicolet-Yamaska cet été après avoir publié une lettre ouverte au sujet des éoliennes. Le collectif Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska dénonce cette mesure.

Le juriste et sociologue Richard E. Langelier a publié le 22 juillet dernier un texte intitulé De la démocratie en Nicolet-Yamaska qui s'oppose à la façon dont les élus de la MRC gèrent ce dossier. Environ un mois plus tard, il recevait par courriel une mise en demeure de la part d'un cabinet d'avocats, au nom de la MRC.

« Vos accusations sont non seulement fausses, mais ces dernières sont d'autant plus graves en ce qu'elles font référence notamment à des agissements illicites ou contraires à l'éthique, portent ombrage au travail de la MRC, de son administration et des élus » peut-on lire dans la mise en demeure qui nous a été transmise par le collectif.

Votre comportement a pour effet de porter gravement atteinte à la confiance du public envers la MRC, son administration et ses élus, ce qui est inacceptable et ne saurait être toléré. Extrait de la mise en demeure envoyée par la MRC de Nicolet-Yamaska

La MRC ajoute que la lettre contient diverses allégations non fondées, non nuancées et à teneur diffamatoire.

Le texte de Richard E. Langelier a été publié sur le site du collectif Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska et distribué aux médias.

Elle demande à son auteur de se rétracter et de présenter des excuses publiques.

La liberté d'expression invoquée

Richard E. Langelier ne compte pas se conformer à ces demandes, comme il l'a fait savoir à la MRC dans une réponse envoyée par ses avocats le 11 septembre dernier.

L'avocat spécialisé en liberté d'expression Julius Grey et son équipe invoquent la Charte des droits et libertés de la personne pour défendre leur client.

« Nous exprimons de profondes préoccupations concernant le contenu de cette mise en demeure, qui semble chercher à restreindre de manière significative le droit fondamental à la liberté d'expression de notre client, peut-on y lire. »

Cette démarche constitue une atteinte sérieuse aux principes démocratiques qui sous-tendent notre société. Extrait de la réponse des avocats de Richard E. Langelier

Les avocats affirment que le citoyen « relate des faits survenus dans la MRC et exprime son opinion. » « Nous tenons à vous informer que si vous décidez de porter cette affaire en justice, nous soulèverons un abus de procédure ainsi qu'un conflit d'intérêts manifeste de votre part. En d'autres cas, nous envisagerons de réclamer des dommages et intérêts à votre cliente » concluent les avocats.

La MRC de Nicolet-Yamaska n'a pas souhaité nous accorder d'entrevue à ce sujet mardi.

Le collectif indigné

Le collectif Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska a fait parvenir lundi un message à la préfète de la MRC Nicolet-Yamaska, Geneviève Dubois, dans laquelle elle signale son désaccord et son indignation face à l'envoi de la mise en demeure.

« *Nous considérons cette attaque envers un de nos membres comme une forme de censure incompatible avec un débat social démocratique* ». Extrait de la lettre du collectif à la préfète de la MRC Nicolet-Yamaska

Le groupe affirme avoir invité la préfète à lui souligner les erreurs du texte, sans obtenir de réponse, en se disant ouvert à effectuer des modifications, au besoin.

« *L'intimidation par mise en demeure est une arme politique non éthique, notamment dans un contexte où les ressources sont tout à fait inégales, entre un collectif citoyen non financé et une MRC, financée à même l'argent des citoyens* » écrit le collectif.

Selon Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska, la MRC prévoit adopter le mercredi 22 novembre son règlement sur l'implantation d'éolienne sur le territoire. Elle invite la population à assister à la rencontre. La séance aura d'ailleurs lieu au Centre des arts populaires de Nicolet.